

Depuis le 17 Mai 2018

BAREME HONORAIRES

Montants honoraires plafonnés

Honoraires de transaction € TTC - A la charge de l'acquéreur

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail

De 0 € à 49 999 €	12 % TTC - minimum de 4 000 € TTC
De 50 000 € à 79 999 €	11 % TTC
De 80 000 € à 99 999 €	10 % TTC
De 100 000 € à 129 999 €	8 % TTC
De 130 000 € à 169 999 €	7 % TTC
De 170 000 € à 219 999 €	6.5 % TTC
De 220 000 € à 289 999 €	6 % TTC
De 290 000 € à 389 999 €	5.5 % TTC
De 390 000 € à 509 999 €	5 % TTC
510 000 € à 699 999 €	4,5 % TTC
700 000 € à 999 999 €	4 % TTC
Au-delà 1 000 000 €	3,5 % TTC

Inter agence : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème.

CONDITIONS GENERALES

1. **ARDOUIN IMMOBILIER ne perçoit aucun fonds, titres, effets ou valeurs de la part de ses clients à la réservation.**
2. **Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.**

LA ROCHELLE

8 Place de Verdun
17 000 La Rochelle
05 46 43 01 85

SAINT-XANDRE

6 bis Route de Marans
17138 Saint-Xandre
05 46 43 08 86

CHÂTELAILLON-PLAGE

41 Bis rue du Marché
17340 Châtelailon-Plage
05 46 56 02 03

ROCHEFORT

74 rue de la République
17300 Rochefort
05 46 99 07 97

ÎLE DE RÉ

25 Avenue Général de Gaulle
17410 Saint-Martin-de-Ré
05 46 09 50 28